

AFFAIRE N° 33/10 - Plate-forme d'échange de transports en commun - Approbation du dossier d'étude.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Par délibération en date du 26 septembre 1978, vous avez approuvé l'avant-projet sommaire de création d'une plate-forme d'échange des transports en commun située à proximité du Boulevard Lancastel, entre la rue Pasteur et la Voie Nouvelle.

Les Services Techniques Municipaux chargés de cette étude viennent d'achever le dossier de consultation des entreprises.

Le montant de l'opération s'élève à 1 966 000 F.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs et chers Collègues :

- d'approuver ce projet,
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à traiter avec l'entreprise ayant présenté l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Il s'agit d'une délibération de principe pour obtenir la subvention avant la fin de l'année. Cela concerne la plate-forme d'échange, deuxième partie de la gare routière. Nous avons envisagé la plate-forme à l'extérieur et la gare routière à l'intérieur, puis on a modifié.

M. BOURHIS - De toute façon les entrepreneurs intéressés ont été conviés à étudier en détail ce projet.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

LE MAIRE - L'ordre du jour étant épuisé, y-a-t-il des personnes parmi vous qui auraient des questions à poser ?

*

* *

LE MAIRE - Je voudrais vous signaler les prochaines manifestations dans la ville, en particulier celle du 1er novembre et celle du 11 novembre. Je demanderais à tous, dans la mesure du possible, d'y assister.

*

* *

Mme A PAYET - Je voudrais soulever un problème urgent : quand va-t-on supprimer ces odeurs sur le pont du Butor ?

LE MAIRE - L'usine de traitement de la Jamaïque est encore en panne, on essaie de réparer.

Mme A PAYET - Ne pourrait-on pas, provisoirement, trouver un moyen pour faire partir à la mer les eaux stagnantes ?

LE MAIRE - Nous avons là un problème difficile, mais il y a un point particulier que je ne comprends pas et sur lequel je voudrais des explications techniques ; c'est que le système devrait fonctionner par le transit de la station, sans déversement direct dans le canal. Ce n'est pas le cas actuellement.

M. FOURNEL - Normalement, il ne devrait pas y avoir de déversement dans le canal, mais la semaine dernière, un fusible ayant sauté, il y eu pendant une nuit complète, un déversement dans le canal.

M. M HOARAU - Je suis persuadé que cela s'est produit à nouveau cette nuit, car, en passant ce matin, j'ai observé la couleur de l'eau et j'ai constaté qu'elle avait changé par rapport à celle de l'eau d'hier.

*

* *

Dr G GERARD - Quand aurons-nous un camion à Bellepierre

LE MAIRE - Je croyais que ce camion vous avait déjà été envoyé .

Dr G. GERARD - On m'a envoyé un camion, puis on me l'a repris. Le chauffeur venait épisodiquement.

LE MAIRE - Ce chauffeur a été licencié.

M. FOURNEL - Vous devez avoir un chauffeur provisoire depuis ce matin !

Dr G. GERARD - Il n'est pas venu non plus. On a téléphoné pour dire que quelqu'un viendrait à 10 H 30, mais comme ces chauffeurs doivent être de retour à 11 heures, il est probable qu'il ne s'est pas dérangé.

M. M. RIVIERE - Je suis d'accord avec mon Collègue. Je connais des cas semblables.

LE MAIRE - Il faut m'informer de tous ces faits, sinon comment voulez-vous qu'on le sache ? Chaque fois qu'on m'a signalé des cas de ce genre, en cas de faute grave, la personne a été licenciée. Il y a beaucoup de camionneurs qui veulent travailler à la Mairie, et, en conséquence, ceux qui travaillent mal n'y ont pas leur place.

*

*

*

Personne ne demandant plus la parole, LE MAIRE déclare close la SIXIEME SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DENIS et lève la séance à 20 H 40.

LE SECRETAIRE,

A. PICARD



A. D. LEGROS